



Le 4 avril 2024

Chef régional Glen Hare
Chefs de l'Ontario
468 Queen St. E, bureau 400
Toronto (Ont.) M5A 1T7

Objet : Portefeuilles du Comité exécutif de l'APN

Cher Chef régional Hare,

Je vous remercie d'avoir accepté la responsabilité de gérer le portefeuille de la salubrité de l'eau potable ainsi que le portefeuille des terres, des territoires et des ressources, qui comprend les ajouts aux réserves et les revendications particulières. En plus de ces portefeuilles, vous avez également accepté de continuer à siéger au Comité de gestion de l'Assemblée des Premières Nations (APN).

Le comité des Chefs sur les terres, les territoires et les ressources relève également de votre portefeuille. En ce qui concerne le portefeuille des terres, il sera parfois nécessaire de collaborer avec vos collègues du Comité exécutif, notamment avec la Cheffe régionale Adamek, en sa qualité de titulaire du portefeuille des traités modernes et des accords d'autonomie gouvernementale, et avec le Chef régional Teegee, en sa qualité de titulaire du portefeuille de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones.

En acceptant ce mandat, vous vous êtes vu confier la responsabilité d'agir conformément aux principes et aux objectifs de l'APN, en défendant les droits et les intérêts de toutes les Premières Nations. Votre engagement à promouvoir l'unité, à favoriser la collaboration et à veiller au respect des principes et des idéaux de la Charte de l'APN est de la plus haute importance. Conformément à l'article 18(9) de la Charte de l'APN :

« Le Chef national attribuera les portefeuilles dans le cadre d'un processus de collaboration avec le Comité exécutif et(ou) réattribuera les sujets des portefeuilles à des Chefs régionaux siégeant au Comité exécutif pour diriger des travaux particuliers, selon les besoins. Après leur affectation, les Chefs

régionaux présenteront un rapport trimestriel au Comité exécutif et aux Premières Nations-en-Assemblée, ainsi qu'à leur propre région. Si un Chef régional ne présente pas de rapport trimestriel, le Chef national pourra envisager de réattribuer le portefeuille.

- a) Le titulaire du portefeuille sera chargé de diriger les travaux dans le cadre de son portefeuille, conformément aux résolutions des Premières Nations-en-Assemblée;
- b) Le titulaire du portefeuille présidera toutes les réunions du Comité des Chefs associées à son portefeuille et supervisera les travaux du Comité des Chefs pour s'assurer que toutes les procédures et tous les processus sont respectés et maintenus, conformément au mandat, aux règlements et à la Charte de l'APN. »

En outre, dans le cadre de votre portefeuille, je vous demande d'entreprendre les activités suivantes, avec l'appui du secrétariat de l'APN :

- Défense des intérêts : Dialoguer activement avec les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux pour défendre les politiques et les initiatives qui correspondent aux intérêts et aux besoins des Premières Nations. Représenter les préoccupations et les aspirations des Premières Nations dans divers forums.
- Unité et collaboration : Encourager l'unité entre les Premières Nations et promouvoir la collaboration sur des questions d'intérêt commun. Travailler en étroite collaboration avec les autres Chefs régionaux en vue de renforcer la voix collective de l'APN.
- Mobilisation : Solliciter régulièrement la participation des aînés, des gardiens du savoir, des femmes, des jeunes, des anciens combattants et des personnes 2ELGBTQIA+, par l'entremise de nos conseils consultatifs et d'autres forums, afin de comprendre leurs points de vue, leurs besoins et leurs préoccupations. Mettre en avant ces points de vue d'orienter la prise de décision.
- Renforcement des capacités : Travailler au renforcement de l'autonomie et des capacités des Premières Nations. Collaborer avec les partenaires pertinents pour obtenir des ressources et promouvoir les programmes qui améliorent le bien-être des Premières Nations.
- Reddition de comptes et transparence : Maintenir un niveau élevé de reddition de comptes et de transparence dans vos actions et vos décisions. Tenir le Comité exécutif informé des dernières nouvelles, des problèmes et des occasions.

En tant que titulaire principal du portefeuille, vous bénéficierez de l'appui du Secrétariat de l'APN et votre travail sera guidé par les résolutions adoptées par les

Premières Nations-en-assemblée qui vous confèrent votre mandat. Les résolutions relatives à votre portefeuille comprennent, sans s'y limiter, les suivantes :

Salubrité de l'eau potable

- 23/2022 – *Réengagement en vue de l'élaboration conjointe d'une loi pour remplacer la Loi sur la salubrité de l'eau potable des Premières Nations*

Terres, territoires et ressources

- 37/2023 – *Restitution des terres des Premières Nations au moyen de la réforme des ajouts aux réserves*
- 39/2023 – *Abroger ou modifier toute législation qui porte atteinte aux droits inhérents et issus des traités des Premières Nations sur les ressources naturelles*
- 09/2020 – *Élaboration conjointe d'un processus de règlement des revendications particulières entièrement indépendant*

Outre les résolutions mentionnées ci-dessus, il existe également un mandat pour le Comité de gestion qui a été approuvé par le Comité exécutif afin de vous guider dans votre travail.

Le soutien financier pour vos déplacements sera assuré par le Secrétariat de l'APN, dans la mesure où des fonds sont disponibles et conformément aux politiques financières de l'APN.

Je vous remercie d'avoir accepté les fonctions de titulaire de portefeuille pour ces secteurs. Je me réjouis à l'idée de travailler avec vous pour faire progresser les travaux de l'Assemblée des Premières Nations.

Megwetch,



Cindy Woodhouse Nepinak
Cheffe nationale